



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ministres

Question écrite n° 60439

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à ses précédentes questions écrites et aux réponses qui lui avaient été faites, demande à M. le Premier ministre s'il peut préciser à la représentation nationale les conditions d'application aux ministres des règles démocratiques qu'il avait définies, devant le Parlement, en juin 1997, excluant le cumul d'une fonction ministérielle avec un mandat de maire. Même si la situation s'est, de ce point de vue, éclaircie avec les nombreux échecs de ministres, il exprime le souhait, qui semble partagé par le peuple français, quant au non-cumul d'un mandat de maire avec celui de ministre. La question est maintenant, après les récentes élections municipales, effectivement posée.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur le cumul des fonctions de maire et de ministre. Comme il avait été souhaité par M. le Premier ministre lors de la formation du Gouvernement en juin 1997, les ministres qui ont été élus maire lors des élections municipales ont choisi entre leur mandat et leur fonction ministérielle.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60439

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2513

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3504